

Mali

Version révisée, septembre 2006.

Principes et objectifs généraux de l'éducation

L'un des tous premiers objectifs déclarés du système de l'éducation, est de traduire dans le faits le droit d'accès à l'instruction pour les enfants du pays sans distinction de race et de religion.

L'école malienne doit être le lieu d'émergence d'un citoyen patriote et bâtisseur d'une société démocratique, autonome et responsable, créatif et capable d'initiatives, profondément ancré dans sa culture et ouvert aux autres cultures, maîtrisant les savoir-faire populaires et apte à intégrer les connaissances et compétences liées aux progrès scientifiques et à la technologie moderne.

Priorités et préoccupations actuelles en matière d'éducation

Il est maintenant établi qu'un taux de scolarisation minimum de 50 % est l'une des conditions essentielles pour escompter un décollage économique durable. Aussi, le gouvernement a-t-il fait du développement de l'éducation de base la priorité éducative. Dans la poursuite de cet objectif, il s'agira aussi de promouvoir la justice sociale par une démocratisation de l'éducation équitablement partagée entre filles et garçons.

Dans le cadre de l'expansion de la base du premier cycle de l'enseignement, une réflexion est menée vers l'assouplissement des critères de recrutement des enseignants dans les écoles de formation au diplôme d'études fondamentales (DEF) et en prolongeant le cycle de formation à quatre ans. D'autre part, il est envisagé de mettre en œuvre une politique de formation de formateurs des *médersas*.

Une réflexion est également menée pour une formation continue effective du personnel enseignant. Dans ce cadre, la création d'un Centre de formation continue ainsi que l'implantation dans toutes les capitales régionales des Centres pédagogiques régionaux (CPR), pourraient être envisagées.

Par ailleurs, la création des Centres d'éducation pour le développement (CED) apparaît comme une alternative nouvelle aux problèmes de scolarisation. Les CED visent à donner aux jeunes filles et garçons de sept à quinze ans non scolarisés et déscolarisés, une formation pratique et intellectuelle dans les langues nationales afin de leur permettre de s'insérer dans une activité sociale, économique et culturelle.

Le développement de l'enseignement technique et professionnel figurera parmi les objectifs prioritaires au cours des prochaines années. A ce niveau, une attention particulière devrait être portée à l'amélioration de l'efficacité interne des établissements.



Les journées de « Réflexion Action » sur la ré-fondation du système éducatif malien en octobre 1994 ont donné dans un premier temps corps au concept de la « nouvelle école fondamentale » (NEF), pour déboucher par la suite en 1996 à la conception et à l'élaboration d'un Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC 1998-2008, mais réajusté jusqu'en 2010 pour répondre aux objectifs de l'Education pour Tous en 2015), mis en œuvre depuis 2001 après sa traduction en un Programme d'investissement sectoriel de l'éducation (PISE). Les axes prioritaires du PRODEC s'articulent autour des onze points suivants :

- une éducation de base de qualité pour tous : pour atteindre cet objectif des politiques systématiques de refonte des curricula, de formation et de recrutement massif d'enseignants ainsi que de dotation en manuels scolaires et en matériels didactiques de qualité sont en cours d'élaboration ;
- un enseignement professionnel adapté aux besoins de l'économie : pour ce faire les contenus des nouveaux curricula mettront l'accent sur les compétences favorisant l'insertion harmonieuse des apprenants sur le marché de l'emploi ;
- un enseignement secondaire général technique rénové et performant ;
- un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins prioritaires et aux coûts maîtrisés ;
- une utilisation des langues maternelles dans l'enseignement formel concomitamment avec le français ;
- une politique du livre et du matériel didactique opérationnelle ;
- une politique soutenue de formation des enseignants ;
- un partenariat véritable autour de l'école ;
- une restructuration et un ajustement institutionnel nécessaires à la ré-fondation du système éducatif ;
- une politique de communication centrée sur le dialogue et la concertation avec tous les partenaires ; et
- une politique de financement soutenue, rééquilibrée, rationnelle et s'inscrivant dans la décentralisation.

La mise en œuvre du PRODEC devrait permettre au pays d'atteindre à l'horizon 2010 un taux brut de scolarisation primaire d'au moins 95 % (au moins 93 % pour les filles), un taux d'alphabétisation de 50 % (dont 40 % pour les femmes), un taux de préscolarisation de 15 % et permettre à 50 % de jeunes déscolarisés et non scolarisés, âgés de 9 à 18 ans, d'accéder à un apprentissage minimum.



Le programme a été conçu selon une approche participative et une vision systémique inscrites dans la décentralisation. Au plan du financement, le PRODEC s'est construit sur la base d'une augmentation des ressources nationales au profit du premier cycle de l'enseignement fondamental. Environ 40% des ressources ont été affectés au secteur et à l'enseignement fondamental. Dans l'enseignement secondaire, les bourses ont été progressivement supprimées et les économies réalisées affectées aux investissements matériels en faveur de l'amélioration de la qualité de l'enseignement. L'enseignement technique et professionnel quant à lui bénéficie de crédits supplémentaires qui sont affectés à la création de Centres et Instituts de formation professionnelle, au développement de nouvelles filières de formation en relation avec le marché de l'emploi.

Le PRODEC s'exécute à travers le PISE dont la première phase s'est déroulée de 2001 à 2004. Le Ministère de l'éducation a sollicité la prorogation d'une année de cette première phase pour lui permettre, d'une part, d'améliorer le taux de décaissement des fonds, et de l'autre, de mieux préparer la deuxième phase (2006-2008). Une revue conjointe à mi-parcours du PISE vient de s'achever en janvier 2004, avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers, qui a permis de mettre un exergue la pertinence de cette démarche. La préparation de la deuxième phase du PISE a commencé en 2004. Elle doit être l'occasion d'améliorer les stratégies et de renforcer l'efficacité et l'efficience du PISE, pour accroître les chances d'atteindre les objectifs du PRODEC.

La décentralisation est bien engagée. Les nouvelles collectivités territoriales élues (conseils communaux, conseils de cercle et assemblées régionales) ont en charge les différents niveaux d'éducation de base et du niveau secondaire général, technique et professionnel, et commencent à disposer des financements correspondants, aussi bien pour les investissements que pour le recrutement et le paiement d'une partie des enseignants.

Lois et autres règlements fondamentaux relatifs à l'éducation

Le système éducatif malien est issu de la réforme de 1962. Mais au fil des ans, il a été réexaminé notamment lors des séminaires de 1964 et 1978, des Etats généraux de l'éducation en 1989, de la Table ronde sur l'éducation de base et du Débat national sur l'éducation en 1991.

Le **décret n° 93-107/P-RM** du 16 avril 1993, fixe les attributions spécifiques des membres du gouvernement et, plus spécifiquement, en son article 12, il assigne au Ministère de l'éducation de base la responsabilité de promouvoir un système d'éducation pour tous, d'intégrer les langues nationales dans l'enseignement, de lutter contre l'analphabétisme, d'améliorer systématiquement les programmes d'enseignement et les méthodes pédagogiques, mais également d'adapter le système de l'éducation de base aux réalités économiques, sociales et culturelles du pays. Enfin, la responsabilité de ce Ministère se prolonge dans l'élaboration, la réalisation et la diffusion des moyens didactiques nécessaires au bon fonctionnement des établissements dont il a la charge, tout comme le développement des structures de recyclage et de formation continue.



La **loi n° 085** du 26 décembre 2000 portant ratification de l'**ordonnance n° 048/P-RM** du 25 décembre 2000 portant création de la Direction nationale de l'éducation de base stipule que l'éducation préscolaire relève de la Division de l'éducation préscolaire et spéciale.

Le Code des collectivités territoriales consacre le transfert des compétences en matière d'éducation, de l'Etat vers les Assemblées régionales, les conseils de cercle et les communes, attribuant à ces dernières des responsabilités en matière d'éducation formelle et non formelle (**décret n° 02-313/P-RM** du 4 juin 2002, fixant les détails des compétences transférées de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'Education).

La **Constitution**, adoptée par referendum du 12 janvier 1992 et promulguée par **décret n° 92-073/P-CTSP** du 25 février 1992, stipule que « L'éducation, l'instruction, la formation, le travail, le logement, les loisirs, la santé, et la protection sociale constituent des droits reconnus. » (Article 17). « Tout citoyen a droit à l'instruction. L'enseignement public est obligatoire, gratuit et laïc. L'enseignement privé est reconnu et s'exerce dans les conditions définies par la loi. » (Article 18).

Administration et gestion du système d'éducation

Depuis 1992, la gestion du système de l'éducation est assurée par le **Ministère de l'éducation de base** (MEB) et le **Ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique** (MESSRS). Ces deux départements gèrent le système à travers des directions nationales chargées de niveaux ou d'ordres d'enseignement. La création du Ministère de l'éducation de base répond d'une part à la nécessité fondamentale de lutter contre l'analphabétisme et d'autre part de favoriser la scolarisation, encore faible, des jeunes.

La **Direction nationale de l'éducation de base** (précédemment la Direction nationale de l'enseignement fondamental) est chargée de: i) élaborer les éléments de la politique nationale dans le domaine de l'éducation de base ; ii) veiller à la mise en œuvre de cette politique dans un cadre unifié ; iii) assurer la coordination, le contrôle technique et le suivi des services régionaux et les services rattachés de l'éducation de base. Le **Centre national de l'éducation** (ex-Institut pédagogique national) a pour missions d'élaborer les éléments de la politique nationale dans le domaine de la recherche pédagogique, de la conception des programmes et manuels scolaires, des méthodes et innovations pédagogiques, et de veiller à sa mise en œuvre en relation avec les autres structures compétentes du département.

Outre la gestion de la population lycéenne et de la scolarité dans les établissements d'enseignement secondaire général, la **Direction nationale de l'enseignement secondaire général** (DNESG) est chargée, pour ce qui concerne le sous secteur, de : l'étude des besoins en matériel didactique, la préparation et le suivi de l'exécution des actes administratifs, des actes concernant le suivi du personnel et des accords inter-établissements. La **Direction nationale de l'enseignement technique et professionnel** est chargée de : l'identification des besoins de formation du marché de l'emploi, la planification des actions de formation, la promotion des interactions entre les établissements d'enseignement technique et professionnel et les



entreprises, l'évaluation des actions de formation en relation avec les milieux professionnels, l'étude et l'élaboration des méthodes, programmes et techniques didactiques, l'établissement et l'harmonisation de la liste des équipements destinés aux établissements de formation.

L'**Académie d'enseignement** est l'instance au niveau régional de mise en œuvre de la politique du département de l'éducation dans un contexte de décentralisation, mais en tant que structure déconcentrée de l'Etat. A ce titre elle coordonne au niveau régional les activités d'éducation et travaille en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, notamment l'Assemblée régionale, qui de son côté s'assure de la mise en œuvre de la politique éducative. L'Académie est chargée de tous les ordres d'enseignement sauf le supérieur. Le PRODEC prévoit la création (construction et équipement) de vingt Académies. Les Académies au niveau des chefs lieux de région, les **Centres d'animation pédagogique (CAP)** au niveau du cercle et les **Directions d'écoles** au niveau de la commune, participent également à l'exécution du PISE.

L'**Institut des langues** contribue à la définition de la politique linguistique du Mali, notamment dans les domaines éducatif, culturel, social et administratif et à la mise en œuvre de cette politique, notamment dans le domaine de la recherche. A ce titre, il est chargé de l'identification, de la promotion des langues nationales attestées dans les différentes aires sociolinguistiques du pays, et de la promotion de la coopération avec les autres pays africains, en particulier avec ceux qui partagent au moins une langue avec le Mali.

Le **Centre national des examens et concours de l'éducation** a pour mission d'assurer la gestion des examens et concours de l'éducation. Il est chargé à ce titre de collecter, centraliser, traiter, publier et disséminer les informations et les statistiques relatives aux examens et concours de l'éducation de base, de l'enseignement secondaire général, et de l'enseignement technique et professionnel ; d'organiser les examens et concours de l'éducation ; d'élaborer les normes académiques des examens et concours de l'éducation de base, de l'enseignement secondaire général, et de l'enseignement technique et professionnel ; de maintenir la cohérence des épreuves d'examens et concours avec les exigences des programmes et profils édictés par les textes d'orientation ; de synthétiser les rapports sur le déroulement des examens et concours et proposer des solutions ; d'analyser les insuffisances constatées dans l'organisation et le déroulement des examens et concours et proposer des solutions.

Le **Centre national des ressources de l'éducation non formelle (CNRENF)** met en œuvre la politique nationale en matière d'éducation non formelle. Outre la formation, la coordination des activités des opérateurs oeuvrant dans le cadre de l'alphabétisation et des Centres d'éducation pour le développement (CED), le CNRENF est chargé d'appuyer les opérateurs dans la formulation et la conduite des projets d'alphabétisation et de postalphabétisation ; d'assurer la production, la publication et la diffusion du matériel didactique dans le domaine de l'éducation non formelle ; de mettre à la disposition des acteurs du secteur non formel de l'éducation, un centre de documentation, d'information et de communication sociale et créer un répertoire informatisé des opérateurs du secteur ; rendre disponibles les services des ressources humaines, techniques et logistiques pour les intervenants dans le secteur.

Un petit nombre d'écoles techniques et professionnelles relèvent d'autres ministères tels que de la Santé, du Développement rural, de l'Environnement et l'élevage, mais aussi de la Culture et de la Jeunesse et sport.

Structure et organisation du système d'éducation

Mali : structure du système éducatif

Ordre d'enseignement	Type d'école ou d'établissement	Scolarité	Diplôme
Préscolaire	Centres de développement de la petite enfance (CDPE)	3 ans	
Fondamental	Ecoles publiques et privées Ecoles communautaires Medersas	Premier cycle : 3 ans Second cycle : 6 ans	Certificat d'études primaires (CEP) Diplôme d'études fondamentales (DEF)
Secondaire général et technique	Lycées publics et privés Medersas	3 ans	Baccalauréat (lettres, sciences humaines, sciences biologiques, sciences exactes)
	Ecoles professionnelles	2 à 4 ans	Certificat d'aptitudes professionnelles (CAP) Brevet de technicien (BT)
Enseignement normal	Instituts de formation de maîtres	4 ans	Diplôme d'Institut de formation des maîtres
Supérieur	Facultés	4 à 7 ans	DEUG1 et 2, Li., Mait., DEA, Doctorat
	Instituts	2 à 4 ans	BTS, DUT, DUTS
	Grandes écoles	3 à 5 ans	Li., Mait., Maitr. Ing.

BTS : Brevet de technicien supérieur ; DEUG : Diplôme d'études universitaires générales ; DUT : Diplôme universitaire de technicien ; DUTS : Diplôme universitaire de technicien supérieur ; Li. : Licence ; Mait. : Maîtrise ; Mait. Ing. : Maîtrise ingénieur ; DEA : Diplôme d'études approfondies.



Enseignement préprimaire

Le secteur préscolaire, pour les enfants de 3 à 6-7 ans, comprend quatre grandes catégories d'institutions, à savoir les institutions d'Etat, les établissements privés, les établissements sous tutelle d'une administration locale ou municipale et les établissements mixtes gérés par des associations mais contrôlés par l'Etat.

Enseignement primaire

L'enseignement fondamental (éducation de base) comprend un premier cycle d'une durée de six ans, sanctionné par le Certificat de fin d'études du premier cycle de l'enseignement fondamental (CFEPCEF) et un second cycle de trois ans, sanctionné par le Diplôme d'études fondamentales (DEF).

Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire général, d'une durée de trois ans, est sanctionné par le baccalauréat. L'enseignement technique et professionnel comprend les deux niveaux suivants : l'enseignement technique élémentaire, d'une durée de deux ans, sanctionné par le Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et l'enseignement technique et professionnel moyen, d'une durée de quatre ans, sanctionné par le Brevet de technicien (BT). Le lycée technique relève de l'enseignement long, d'une durée de trois ans, et il prépare au baccalauréat technique.

L'enseignement supérieur est assuré par six grandes écoles et instituts dont les durées de formation varient de deux à six ans. A ce niveau, l'Institut supérieur de formation et recherche appliquée (ISFRA) assure la formation post-universitaire jusqu'au niveau du doctorat.

L'année scolaire comprend 167 jours de classes, soit 24 semaines de travail.

Le financement de l'éducation

L'Etat, principale source de financement de l'éducation, consacre 25 % de son budget de fonctionnement à l'éducation.

La mobilisation des ressources financières et matérielles en faveur de l'éducation, bien que largement partagée par l'ensemble des partenaires, est rendue difficile en raison des contraintes budgétaires très aiguës dans le pays.

Les dépenses de fonctionnement, en particulier les bourses et salaires, absorbent l'essentiel du budget de l'éducation au détriment de l'équipement et de l'entretien. Sur la période allant de 1989 à 1994, 63 % des dépenses ont été affectées au personnel et 19 % aux bourses. Ce déséquilibre entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'équipement a suscité de graves problèmes de maintenance des infrastructures et des équipements.

Toutefois, les tendances récentes montrent une augmentation des budgets d'investissement qui sont passés de 18 % en 1992 à 22 % en 1995.



Les deux cycles de l'enseignement fondamental absorbent près de la moitié (46 %) des financements, suivis de l'enseignement secondaire et normal (22 % environ) et de l'enseignement supérieur (18 % environ).

Les Associations de parents d'élèves (APE) financent l'éducation de base par la prise en charge des constructions, du mobilier et des fournitures. Depuis mars 1991, la taxe de développement régional et local (TDRL) incluant les cotisations des APE n'est pratiquement pas perçue, ce qui a engendré de grandes pénuries de matériel de base notamment au niveau des écoles fondamentales. Depuis septembre 1992, la cotisation APE a été séparée de la TDRL, mais la mise en œuvre de cette décision n'est pas encore effective. Quelques indications rendent compte du financement des APE :

- de 1983 à 1988, sur une émission de 7,25 milliards de francs CFA pour la cotisation APE, 3,9 milliards ont été recouvré soit près de 54 % ;
- dans le cadre du Quatrième projet éducation, la contrepartie versée par les APE au Fonds d'appui à l'enseignement fondamental (FAEF) s'est élevée à 620,6 millions de francs CFA de janvier 1990 à janvier 1994 ; cela a permis la construction de 553 nouvelles salles de classes dans les régions du projet (Ségou, Sikasso, Bamako et plus récemment Koulikoro).

Outre la cotisation APE, les parents d'élèves contribuent au financement du système par l'achat de matériel didactique et le paiement de cotisations telles que les coopératives scolaires.

Par ailleurs, l'aide extérieure, par le biais de la coopération multilatérale et bilatérale contribue également au financement du système éducatif par le développement des infrastructures, l'équipement en matériel didactique, l'octroi de bourses ou l'assistance technique.

Les dépenses consacrées à l'éducation sont passées de 19,64 milliards de francs CFA (FCFA) en 1992 à plus de 50 milliards en 1998. Autrement dit, ces dépenses ont doublé en l'espace de sept ans. Ils traduisent la volonté du Gouvernement de faire de l'éducation de base une priorité. En effet, l'éducation de base reçoit 59 % des allocations budgétaires allouées à l'éducation, l'enseignement secondaire général reçoit 16 %, le secondaire technique et professionnel, 10 %, et le supérieur 15 %. (Ministère de l'éducation de base, 1999).

Le système éducatif a bénéficié de 22,53 % à 25,65 % des dotations budgétaires récurrentes entre 1996 et 2000 soit respectivement 32,2 milliards et 51,8 milliards de FCFA d'où une augmentation de 60,8 % en cinq ans. Les dépenses globales d'éducation pour la même période sont passées de 41 à 59,7 milliards de FCFA soit une augmentation de 45,6 %. Les dépenses d'investissements et d'équipement ont peu varié sur la période 1994-2000 car elles se chiffrent respectivement à 12,4 milliards en 1994 et 14,5 milliards FCFA en 2000 soit une augmentation de 15,08 % en six ans. A ce niveau les partenaires techniques et financiers contribuent pour plus de 80 %. Plus de 50 % du budget de l'enseignement supérieur continue d'être alloués aux bourses des élèves. Cette situation en perdurant pourrait sérieusement compromettre l'augmentation du taux de scolarisation dans la

mesure où elle s'effectue au détriment, entre autres, de l'augmentation des infrastructures scolaires et de l'achat du matériel didactique. (Ministère de l'éducation, 2001).

La part du budget récurrent de l'Etat consacré à l'éducation est passée de 24,7 % en 1999 à 30,2 % en 2003. (Ministère de l'éducation, 2004).

Le processus éducatif

La refondation de l'enseignement fondamental centre d'abord et avant tout l'intervention éducative sur l'accueil de tous les enfants et leur réussite. Cela a exigé la mise en avant d'un certain nombre de principes généraux pour aider à concrétiser ces intentions sur lesquelles les concepteurs du curriculum au Mali se sont appuyés à savoir que :

- tout enfant peut réussir si on lui donne les moyens et le temps. Le rythme et la façon d'apprendre varient d'un enfant à l'autre. Il est donc important que le maître s'adapte à ses élèves qui doivent être constamment encouragés selon le principe qu'il n'y a pas de petites réussites. Dans l'enseignement fondamental, l'école doit bannir l'exclusion et réaffirmer sa volonté de transmettre à tous les enfants une culture et une formation communes ;
- le curriculum doit favoriser l'autonomie de l'élève en prenant en compte le principe que le savoir se construit chez l'apprenant qui est agent actif de sa formation pour la pérennisation des savoirs afin de conduire au développement des compétences ; partant du principe que l'école est un lieu privilégié pour la formation de l'individu, le maître favorisera chez l'élève une participation active à sa formation en lui proposant des activités d'apprentissage appropriées ;
- l'interdisciplinarité vise l'intégration des savoirs qui conduit à faire servir ce que l'on a appris dans une discipline aux apprentissages dans une autre discipline. C'est aussi, et surtout développer la capacité d'établir des liens, fait essentiel dans une perspective d'éducation continue et développement des compétences ;
- l'approche par compétences vise à ce que l'élaboration du curriculum soit centrée d'abord et avant tout sur la définition des compétences attendues que l'élève devra acquérir au cours d'une séquence de formation. Pour définir ces compétences, il faut avoir une connaissance précise des objectifs et aussi des activités à effectuer. Il s'agit de prêter d'abord attention à la fin d'une séquence de formation et, par la suite, de formuler la compétence requise pour réaliser la tâche décrite ;
- en vertu du fait que « c'est bien la langue maternelle qui garantit le décollage intellectuel de l'enfant dès le début de sa scolarité » et en fonction des résultats des expérimentations d'introduction des langues nationales, il a été décidé l'utilisation concomitante de la langue officielle et des langues d'enseignement ;



- les résultats des recherches et expérimentations ont conduit à l'adoption de la pédagogie convergente comme fondement essentiel du curriculum de l'enseignement fondamental. Le nouveau curriculum intégrera comme méthodes pédagogiques les innovations connues et expérimentées dans les écoles (pédagogies par objectifs, programme de formation et d'information en environnement ; éducation à la vie familiale et en matière de population ; éducation à la culture de la paix et des droits de l'homme).

Les principes pédagogiques ci-dessus indiqués seront complétés dans leur mise en œuvre par un ensemble d'autres concepts devant permettre le passage d'une pédagogie traditionnelle vers une pédagogie active c'est à dire : une pédagogie axée sur l'apprenant, sur son vécu et son environnement ; une pédagogie différenciée et de groupe ; une pédagogie de projets éducatifs ; une démarche de résolution de situations problèmes ; des activités et réalisations des élèves à partir d'expériences de vie. Le nouveau curriculum sera adapté au développement de l'enfant et à l'évolution du milieu. Il respectera et intégrera les valeurs sociales, morales et culturelles maliennes tout en assurant l'ouverture sur la civilisation universelle et la technologie moderne.

L'utilisation de l'approche participative dans la conception et dans l'élaboration des programmes d'enseignement est une option fondamentale du PRODEC (Programme décennal de développement de l'éducation). Les différents acteurs du système éducatif interviennent dans ce processus en fonction des étapes de développement du curricula. Les différentes étapes sont les suivantes : la conception du projet de curriculum ; la rédaction du projet ; la mise à l'essai du projet ; la validation du projet ; l'application du curriculum validé ; le suivi et évaluation de l'élaboration du curriculum. Dans le processus d'élaboration certains acteurs sont consultés pour avis et d'autres sont associés à la conception ou à l'exécution d'une décision. Ce qu'il faut retenir est que l'ensemble des acteurs se trouve à chaque étape mobilisé d'une façon ou d'une autre.

Par ailleurs, il convient de signaler que de nombreuses innovations sont prévues dans les programmes d'enseignement dans les années à venir. Ces innovations font suite aux nombreuses concertations élargies entreprises par le Département de l'éducation dès les premières années de la décennie écoulée. Les études menées plus tard dans le cadre du PRODEC ont également souligné la pertinence de ces innovations et ont recommandé leur prise en compte dans le contenu des nouveaux curricula. Il s'agit entre autres de l'introduction :

- des activités pratiques dirigées (APD) : ces activités pratiques devront permettre une meilleure assimilation des cours théoriques mais également une insertion harmonieuse des apprenants dans le milieu surtout pour ceux qui n'auront pas pour une raison ou une autre la chance de poursuivre les études ;
- de l'éducation en matière de vie familiale, de population et de santé en vue de permettre aux jeunes adolescents de faire plus tard face aux nouveaux problèmes émergents relatifs aux problèmes de population, de planning familial, de maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida ainsi que de santé de la reproduction ;



- de l'éducation environnementale à l'école : la généralisation du Programme de formation et d'information en éducation environnementale (PFIE) à l'ensemble du système éducatif permettra aux nouvelles générations de faire face de façon efficace aux problèmes environnementaux comme la désertification et à d'autres phénomènes de dégradation de l'environnement ;
- de l'éducation à la citoyenneté, à la démocratie, aux droits de l'homme et à la paix : cette innovation a pour objectif d'appuyer la démocratie naissante au Mali à travers le développement chez les élèves des notions et des attitudes de tolérance et de respect des droits de l'homme tant sur le plan national que sur le plan international ;
- des nouvelles technologies de l'information et de la communication : cette introduction se fera dès les premières années de l'école en vue de permettre au Mali de relever les nouveaux défis qu'imposent la révolution technologique comme l'informatique et la cybernétique.

Le PRODEC procédera à une utilisation de l'approche par compétences dans les nouveaux curricula qui seront bâtis sur un bloc unique de neuf ans. Signalons au passage qu'une compétence se définit comme une combinaison de plusieurs activités ou opérations ou de plusieurs connaissances différentes et complémentaires nécessaires pour produire un objet, effectuer une réalisation, une tâche. Autrement dit, une compétence est un ensemble de savoirs, de savoir faire, de savoir être constatés et mesurés permettant à une personne d'accomplir de façon adaptée une tâche ou un ensemble de tâches.

Le curriculum de l'enseignement fondamental sera organisé par niveaux et par la mise en place d'unités pédagogiques de base comprenant au moins deux années scolaires. Cette organisation permettra une plus grande coopération entre les enseignants du même niveau. L'articulation par niveau est la suivante : niveau 1, initiation, première et deuxième années ; niveau 2, aptitude, troisième et quatrième années ; niveau 3, consolidation, cinquième et sixième années ; niveau 4, orientation, septième, huitième et neuvième années. Chaque niveau sera défini en fonction de seuils de compétences. La première année d'un niveau est une année d'acquisitions nouvelles, la seconde une année de renforcement. Dans le niveau 4, on compte une année d'acquisitions nouvelles, une année de renforcement et une année de perfectionnement.

Les apprentissages seront dorénavant fondés sur un ensemble de savoirs intégrés et utiles pour effectuer différentes opérations de la vie courante et non pas sur des savoirs morcelés et perçus isolément. En vue d'adapter l'école aux réalités socio-culturelles et économiques de l'apprenant, le PRODEC à travers la pédagogie convergente, se fixe également comme stratégie l'extension progressive de l'expérience actuelle d'utilisation des langues maternelles dans le système formel concomitamment avec le français à toutes les aires linguistiques du pays.

Au niveau de l'enseignement fondamental, l'articulation de la langue maternelle et du français se fera selon le schéma suivant, à savoir : en première année, langue maternelle en tant que médium d'enseignement ; en deuxième année, langue maternelle en tant que médium d'enseignement et langue seconde (français) en tant



que matière d'enseignement ; de la troisième à la sixième années, langue maternelle (50 % du temps horaire) et français (50 % du temps horaire) en tant que médiums d'enseignement l'objectif ultime étant de parvenir à un bilinguisme fonctionnel au bout des six années ; à partir de la septième année, la langue maternelle sera enseignée comme matière.

La mise en œuvre de nouveaux curricula dans le cadre du PRODEC exige des changements très profonds aussi bien au niveau des systèmes d'évaluation formative qu'à celui des systèmes d'évaluation standardisée. L'évaluation diagnostique devrait permettre aux enseignants de développer leurs capacités de diagnostic des difficultés des élèves et d'observation de la classe pour mieux aider les élèves dans leurs apprentissages. A cet effet, les enseignants seront formés aux techniques d'observation de la classe. Ils seront également formés à la mise en commun des résultats de leurs analyses avec ceux d'autres collègues afin d'enrichir un répertoire de références didactiques sur les élèves en difficultés. Ces résultats devront leur permettre de concevoir et de mettre en œuvre des activités de rattrapage, de mise à niveau ou d'enrichissement pour les élèves qui en ont besoin. Ils pourront également, en cas de besoin, faire appel à la collaboration des parents d'élèves et d'autres membres de la communauté pour assurer aux élèves plus faibles un soutien continu.

L'évaluation formative devrait permettre de juger l'élève par rapport aux objectifs à atteindre et à l'aider à progresser dans l'apprentissage plutôt que de juger l'élève par rapport aux autres (pédagogie correctrice et différenciée). L'enseignant bien formé devra contribuer, par sa réflexion et par son expérience, à améliorer le système d'évaluation en vigueur dans le sens d'une meilleure prise en compte du cheminement de l'élève et de son engagement personnel dans sa propre formation. Il doit en outre développer chez l'élève la capacité de s'auto-évaluer et de se situer lui-même non par rapport aux autres mais par rapport aux objectifs à atteindre. L'évaluation standardisée permettra aux équipes centrales, régionales et locales d'élaborer des tests standardisés de savoir et de savoir-faire, de les administrer, de traiter et d'analyser les données ainsi que d'en interpréter les résultats. Dans l'utilisation des tests, les équipes devront donner des exercices faisant appel au raisonnement et à l'esprit créateur de l'élève et conformément à l'esprit des nouveaux curricula (approche par compétence) plutôt qu'à sa seule capacité de mémoriser et de reproduire.

L'évaluation portera sur des apprentissages significatifs et non pas seulement sur le degré d'acquisition de connaissances déconnectées de la vie courante. Par ailleurs, on procédera à une évaluation régulière des curricula en vue de leur adaptation constante aux théories nouvelles de la psychologie de l'apprentissage et de la didactique, notamment celle des langues, mais aussi et surtout aux réalités du milieu et aux changements modernes de technologies de l'éducation. Pour plus d'efficacité dans les stratégies d'évaluation, il est prévu également de mettre en place un dispositif et un mécanisme efficaces de suivi et d'évaluation des apprentissages tant au niveau national que régional et local. (Ministère de l'éducation, 2001 et 2004).

L'enseignement préprimaire

L'enseignement préprimaire a pour mission d'assurer l'encadrement de la petite enfance, de 3 à 6 ou 7 ans, dans des structures institutionnelles et non institutionnelles, de favoriser le développement de tous les connaissances nécessaires à une bonne scolarisation élémentaire et de former leur personnalité.

Toutefois, l'éducation préscolaire est confrontée à de multiples problèmes liés aux infrastructures, à l'équipement, aux ressources humaines, aux moyens économiques et financiers et à la pédagogie.

Les domaines d'apprentissage sont les suivants : activités psychomotrices ; activités langagières ; initiation aux notions mathématiques élémentaires ; activités sensorielles ; activités d'arts plastiques ; activités d'expression corporelle et musicale ; fêtes de loisirs ; éducation environnementale et éducation au travail ; jeux ; éducation morale et civique.

La pédagogie active est de rigueur, même si souvent la méthode mixte (traditionnelle, active) est utilisée par certain personnel. Les horaires officiels sont fixés de 7h30 à 12h30, toutefois les structures à cantine sont autorisées à fonctionner jusqu'à 16h00. Le nombre moyen d'heures par semaine est estimé à 35. L'on dénombre à peu près 30 semaines d'activités par année, de janvier à juin, dont quatre semaines prévues pour les congés et les jours fériés.

D'une manière générale, le taux de préscolarisation au Mali est très faible. Il n'était que de l'ordre de 1,53 % en 1996. De grands écarts subsistent également entre Bamako (9,09 %) et les autres régions. On note une insuffisance d'infrastructures. Par ailleurs, Bamako renferme à elle seule 34,02 % des institutions. (Ministère de l'éducation de base, 1999). Le personnel d'encadrement reçoit : une formation académique (cours théoriques et pratiques) d'une durée de deux ans sanctionnée par un diplôme d'éducateur (trice) préscolaire ; une formation accélérée d'une durée de 45 jours sanctionnée par une attestation pour les animatrices ; et une formation d'une durée de six jours renouvelable deux fois pour les mères éducatrices et les animatrices non contractuelles des collectivités. Annuellement, environ 200 éducateurs(trices) et animateurs(trices) participent à des stages de recyclage.

Au cours de l'année scolaire 1998-1999, on comptait 212 institutions d'éducation préscolaire avec 591 classes et 25.141 enfants encadrés par 1.050 éducateurs dont 839 femmes. Le nombre d'éducateurs prend en compte le personnel d'appui (surveillantes, gardiens, auxiliaires). En réalité, le nombre d'éducateurs diplômés n'excède pas 500. En 2005-2006, on dénombre 412 structures préscolaires (formelles et non formelles) avec 51.071 enfants encadrés par 1.510 personnes dont 350 éducateurs(trices) préscolaires fonctionnaires. L'effectif inscrit au préscolaire a fortement augmenté sur la période 1996-2004, montrant une évolution annuelle moyenne de plus de 8 %. Dans le personnel d'encadrement, on compte 384 animateurs(trices) de structures alternatives de prise en charge de jeunes enfants (initiative « Clos d'enfants »). Il existe 64 « clos d'enfants » encadrant près de 3.600 enfants dans les zones périurbaines et rurales. Le taux de préscolarisation est estimé à 5 %.

L'enseignement primaire

Il convient de relever que de nombreuses innovations ont été introduites au niveau de l'enseignement fondamental. L'on retiendra la pratique de la double vacation qui tente de répondre aux problèmes posés par l'explosion démographique, la récession économique et l'impérieuse nécessité d'aller vers la scolarisation universelle. La double vacation a vu le jour au Mali en 1990 et s'est très vite développée tant en milieu urbain que rural, permettant de la sorte de scolariser un nombre plus important d'enfants.

La pratique de la double division (classes multigrades) qui n'existe plus en milieu urbain est présente en milieu rural et tente de répondre à l'insuffisance du personnel enseignant d'une part, et aux effectifs réduits, d'autre part.

En ce qui concerne les langues dans lesquelles l'enseignement est dispensé dans l'enseignement formel, les langues nationales sont privilégiées dès le début de la scolarité. Ainsi, en 1994, 109 écoles dispensaient l'enseignement en quatre langues nationales. Il faut souligner qu'au Mali onze langues nationales sont utilisées comme langues d'alphabétisation dans l'enseignement non formel. La pédagogie convergente est une pédagogie active qui valorise la langue maternelle de l'apprenant et la langue seconde à travers un enseignement concomitant de celles-ci. Expérimentée depuis 1987 dans deux écoles de la ville de Ségou, les différentes évaluations interne et externe qui ont été faites ont permis d'établir la pertinence de cette innovation quant à la facilitation de l'apprentissage et à la réduction de la déperdition scolaire. Aujourd'hui la pédagogie convergente touche 75.000 élèves (dont 42,9 % de filles) évoluant dans 1.253 classes de 345 écoles. Au total 1.600 maîtres et 80 conseillers pédagogiques, 40 directeurs de CAP, neuf directeurs d'académie d'enseignement et 100 maîtres des IFM ont été formés à cette pédagogie. En plus des six langues déjà utilisées (Bamanankan, fulfuldé, songoy, dogon, soninke et tamasheq), la rentrée scolaire 1998-1999 a vu l'introduction du bomu et du syenara. (Ministère de l'éducation, 2001).

Une autre innovation pédagogique, les activités pratiques dirigées (APD), désigne toutes les activités scolaires visant à lier la théorie à la pratique tout en se fondant sur les réalités socio-économiques et culturelles ; elles sont prises en compte de façon complémentaire et intégrée par rapport aux programmes d'enseignement.

Parmi les objectifs visés par les APD, on retiendra l'intégration de l'enfant dans son milieu en fonction des réalités de ce dernier. Le contenu indicatif des APD est lié aux activités agro-pastorales, à l'environnement, la technologie, la démographie, mais aussi à la santé et à la nutrition, à la vie familiale et sociale tout comme aux activités sportives, artistiques et culturelles.

Soulignons également la promotion de l'enseignement des sciences tout en l'adaptant au contexte socio-économique et culturel du pays.



**Premier cycle de l'enseignement fondamental (première et deuxième années) :
horaire hebdomadaire**

Discipline	Nombre d'heures par semaine	
	1e	2e
Langage	5h	5h
Lecture	6h	6h
Orthographe	1h	1h
Ecriture	2h	2h
Récitation	30min	30min
Calcul	7h	7h
Education civique et morale	40min	40min
Chant	45min	45min
Dessin	30min	30min
Exercices sensoriels	30min	30min
Technologie	30min	30min
Education physique	40min	40min
Total hebdomadaire	25h05min	25h05min

**Premier cycle de l'enseignement fondamental (troisième à sixième années) :
horaire hebdomadaire**

Discipline	Nombre d'heures par semaine			
	3e	4e	5e	6e
<i>Langage</i>	<i>13h50min</i>	<i>12h40min</i>	<i>13h</i>	<i>13h</i>
- Lecture	5h30min	5h	4h30min	4h30min
- Vocabulaire	1h	1h	1h30min	1h30min
- Vocabulaire (théorique)	-	-	30min	30min
- Grammaire	1h	1h	1h	1h
- Conjugaison	1h	1h	30min	30min
- Expression écrite/rédaction	30min	30min	30min	30min
- Ecriture	1h20min	40min	40min	40min
- Dicté (préparé)	1h	1h	1h30min	1h30min
- Elocution	1h	1h	1h	1h
- Dicté (contrôlé)	30min	30min	30min	30min
- Récitation	1h	1h	50min	50min
<i>Mathématiques</i>	<i>7h</i>	<i>6h30min</i>	<i>6h</i>	<i>6h</i>
- Arithmétique	1h	1h	1h	1h
- Mesures	30min	30min	30min	30min
- Géométrie	30min	30min	30min	30min
- Problèmes pratiques	30min	30min	30min	30min
- Exercices (arithmétique)	1h30min	1h30min	1h30min	1h30min
- Exercices (mesures)	1h	1h	1h	1h
- Exercices (géométrie)	30min	30min	30min	30min
- Exercices (problèmes pratiques)	1h30min	1h	30min	30min
Histoire	-	30min	30min	30min
Géographie	-	30min	30min	30min
Sciences	-	-	45min	45min
Technologie	30min	45min	45min	45min
Education civique	20min	20min	-	-
Education morale	30min	1h	-	-
Education civique et morale	-	-	1h	1h
Economie domestique	30min	40min	30min	30min
Chant	1h	30min	30min	30min
Dessin	30min	30min	40min	40min
Education physique	40min	1h	1h	1h
Total hebdomadaire	24h50min	24h55min	25h10min	25h10min

**Second cycle de l'enseignement fondamental (septième à neuvième années) :
horaire hebdomadaire**

Discipline	Nombre d'heures par semaine		
	7e	8e	9e
Français	6	6	6
Anglais	2	3	3
Mathématiques	5	5	5
Sciences naturelles	2	2	2
Sciences physiques	1	1	1
Chimie	1	1	1
Histoire – Géographie	3	3	3
Education civique et morale	1	1	1
Economie domestique	1	1	1
Dessin	1	1	1
Musique	1	1	1
Education physique et sportive	1	1	1
Total hebdomadaire	25h	26h	26h

Le nombre d'écoles de l'enseignement fondamental a atteint 3.562 au cours de l'année scolaire 1999-2000, se répartissant en 3.001 écoles du premier cycle, 480 du second cycle et 81 écoles de cycle complet. De 1992 à 2000, le nombre d'écoles publiques est passé de 1.943 à 3.562 soit un taux de progression annuel de 9 %. L'enseignement fondamental comptait 15.470 salles de classe en 1998-1999. Au cours de cette année scolaire 1999-2000, on y dénombrait 17.221 salles de classe (elles étaient 9.516 en 1992) dont 14.377 au premier cycle et 2.844 au second cycle.

S'agissant des effectifs scolaires, ils sont au nombre de 1.235.605 élèves dont 1.078.025 au premier cycle et 157.580 au second cycle. Le taux brut de scolarisation est de 57,8 %. Le ratio élèves-classe dans les écoles publiques est de 66 au premier cycle et 61 au second cycle. Cet engorgement des classes au second cycle de l'enseignement fondamental rend compte de l'insuffisance notoire des écoles de ce niveau d'enseignement. En 1999-2000, on compte 18.300 enseignants dont 13.492 au premier cycle et 4.808 au second cycle. Les femmes représentent 21,6 % de l'effectif du personnel enseignant. Elles sont un peu plus nombreuses au premier cycle où elles représentent 23,3 % contre 17 % au second cycle. Il faut remarquer que plus le niveau d'études augmente, plus la proportion des femmes parmi le personnel enseignant diminue. Cette tendance est surtout perceptible dans les capitales régionales. Or une des conditions à la réussite de la scolarisation des filles reste la représentativité des femmes parmi le personnel enseignant. (Ministère de l'éducation, 2001).

Depuis quelques années, on constate une légère amélioration des taux d'admission en première année. En 1992-1993, ce taux était de 35,8 %, soit 42,2 % pour les garçons et 29,4 % pour les filles. Ces taux bruts de scolarisation ne doivent pas cependant masquer le fait que la population féminine, qui constitue 50,3 % de la population totale scolarisable, ne représente que 37,8 % des effectifs au premier cycle et 35,4 % au second cycle.



Le rendement interne de ce niveau d'enseignement révèle des taux excessifs de redoublement et d'abandon. Ainsi sur 1.000 élèves inscrits en première année, seulement 268 obtiennent le certificat de fin d'études du premier cycle (en sixième année) dont 60 sans redoublement.

Le taux de redoublement est particulièrement élevé en troisième année (32 %) et en neuvième année (44 %). La déperdition scolaire élevée s'explique par différents facteurs parmi lesquels on peut retenir le manque de matériel didactique, les effectifs pléthoriques, l'éloignement géographique des écoles tout comme les résistances culturelles à la scolarisation des filles. De 1995 à 1997, on assiste à une baisse très sensible du taux de redoublement dans le primaire.

Désormais, deux types d'établissement contribueront à l'amélioration du taux de scolarisation, à savoir les écoles *médersas* et les écoles de base. Ces deux écoles relèvent de l'enseignement privé.

L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire général, d'une durée de trois ans, est sanctionné par le baccalauréat. L'enseignement technique et professionnel comprend les deux niveaux suivants : l'enseignement technique élémentaire, d'une durée de deux ans, sanctionné par le certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et l'enseignement technique et professionnel moyen, d'une durée de quatre ans, sanctionné par le brevet de technicien (BT). Le lycée technique relève de l'enseignement long, d'une durée de trois ans, et il prépare au baccalauréat technique.

L'enseignement secondaire général compte 55 lycées inégalement repartis à travers le pays, avec une forte concentration à Bamako. Parmi les établissements recensés, 34 appartiennent au secteur public. Au cours de l'année scolaire 1999-2000, l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire général accueille 52.419 lycéens dont environ le cinquième dans les lycées privés. Ils sont encadrés par 2.271 enseignants dont 1.983 professeurs d'enseignement secondaire général et 288 maîtres du second cycle.

Les établissements publics d'enseignement technique et professionnel (ETP) sont au nombre de onze (quatre établissements à Bamako et sept dans les régions). Quant aux établissements privés, ils sont au nombre de 54 dont onze reconnus d'utilité publique. L'effectif total des élèves de cet ordre d'enseignement est de 33.738 en 1999-2000. Le personnel enseignant, très insuffisant, est au nombre de 715 (dont 410 permanents et 305 contractuels). La pression sociale sur les écoles techniques et professionnelles est généralement très forte à cause du nombre élevé de demandes d'orientation, de réorientation et de transferts des élèves des établissements d'enseignement secondaire général vers les établissements de l'ETP. Or, le nombre de places disponibles dans les établissements existants est très limité. Sans compter que l'ETP souffre d'une insuffisance notoire de laboratoires et d'ateliers qui, lorsqu'ils existent, sont sous-équipés et peu fonctionnels. En plus, les terrains d'application (lieux de stage) sont rares. (Ministère de l'éducation, 2001).

L'évaluation des résultats d'apprentissage au niveau national

S'agissant des rendements scolaires, il convient de préciser que les évaluations menées dans ce domaine ont en général comparé le niveau d'acquisition des élèves par rapport à certaines disciplines fondamentales (le français et le calcul). De l'évaluation comparée du niveau d'acquisition des élèves des écoles situées en zones « projet » et « non projet », on est passé progressivement à des évaluations comparant le niveau d'acquisition des élèves des écoles publiques à celui de leurs homologues des « écoles de base », privées et des *médersas*. Aujourd'hui, les évaluations menées comparent le niveau d'acquisition des élèves des écoles publiques à celui de leurs camarades des écoles à méthodologie convergente.

Il ressort de ces différentes évaluations que les élèves des zones ciblées par les projets de l'éducation sont plus performants que leurs homologues des zones hors projet eu égard aux efforts déployés dans la formation initiale et continue des maîtres, la dotation en matériel didactique, la construction et l'équipement des salles de classes, etc. Les évaluations ont par ailleurs montré que le type d'école fréquenté influence le niveau d'acquisitions des élèves. On a constaté que les élèves des écoles publiques sont en retard sur leurs homologues des écoles privées, des écoles de base et des écoles communautaires. Ces résultats montrent que des efforts restent à faire au niveau des écoles publiques pour remonter le niveau d'acquisition de leurs élèves.

Par rapport à la zone d'éducation des élèves, les résultats observés en dépit des efforts déployés montrent un retard des élèves des écoles rurales sur leurs homologues des écoles urbaines.

En ce qui concerne le genre, les résultats des évaluations semblent souvent controversés. Certains résultats montrent une avance des garçons sur les filles tandis que d'autres attestent que les garçons ne se distinguent pas significativement des filles toutes choses étant égales par ailleurs. Sur ce point précis, certaines stratégies comme l'accroissement du pourcentage de femmes enseignantes dans le primaire, la conception et l'adaptation des programmes répondant aux besoins des filles, etc. sont mises en œuvre pour réduire la déperdition notamment chez les filles.

Les redoublants ne se distinguent pas significativement des non redoublants. Ces résultats ont sans doute amené le Ministère de l'éducation de base à autoriser 80 % des élèves d'une classe à accéder automatiquement à la classe supérieure.

Si en français une évolution à l'amélioration du rendement des élèves a été constatée, les résultats en calcul apparaissent assez mitigés. De 1992 à 1997, on observe une tendance à l'amélioration du niveau d'acquisition par rapport à certains domaines de compétence et une baisse dans d'autres. Si les résultats laissent apparaître un taux de réussite souvent inférieur à 50 % en 1992 et 1993, l'évolution à l'amélioration est cependant constatée en français dans les classes de cinquième année en 1995 et 1997. Les difficultés semblent demeurer constantes en calcul dans les classes de cinquième. De 1992 à 1997, les taux de réussite n'ont pas sensiblement évolué.

Partant de ce constat, le Ministère de l'éducation de base a opté pour une généralisation de l'enseignement utilisant la langue maternelle de l'enfant comme



médium d'enseignement durant les trois premières années de scolarité. Les résultats des récentes évaluations (1998) menées sur ces écoles utilisant la langue maternelle comme médium d'enseignement montrent une avance de ces élèves sur leurs homologues des écoles classiques. L'avance de ces élèves est indéniable en calcul. Des efforts restent à faire s'agissant du français qu'ils apprennent à partir de leur troisième année de scolarité. (Ministère de l'éducation de base, 1999).

L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur était assuré jusqu'à l'année universitaire 1995-1996 par six grandes écoles et instituts dont les durées de formation varient de deux à six ans. L'Institut supérieur de formation et recherche appliquée (ISFRA) assure la formation post-universitaire jusqu'au niveau du doctorat.

Jusqu'à la rentrée 1996-1997, l'Université du Mali était composée de quatre facultés et trois instituts ; à partir de cette date, une nouvelle structure universitaire a remplacé l'ancienne. Au cours de l'année universitaire 1999-2000 l'Université comporte neuf facultés et grandes écoles et accueille 19.881 étudiants inscrits. Elle compte 960 enseignants dont 538 permanents, 258 vacataires et 164 contractuels.

La forte progression des effectifs scolaires s'est traduite par une saturation des écoles supérieures. Pour donner une idée de la pression des effectifs, on peut citer l'exemple de l'Ecole nationale d'administration (ENA) qui a accueilli, en 1992-1993, 2.179 étudiants pour 750 places disponibles et celui de l'Institut polytechnique rural de Katibougou, avec 2.384 étudiants pour 1.600 places. De même, l'Ecole de médecine accueillait 1.068 étudiants pour 450 places disponibles tandis que l'Ecole nationale d'ingénieurs recevait 1.200 étudiants pour 570 places disponibles.

Malgré les efforts consentis par le gouvernement depuis 1994 pour réhabiliter les anciennes infrastructures et construire de nouvelles, la situation actuelle est caractérisée par : une dégradation avancée de certaines infrastructures ; la vétusté des équipements, des matériels scientifiques, des moyens logistiques, et dans bien des cas l'insuffisance voire l'absence de ces mêmes moyens ; l'absence d'établissements fondamentaux comme la bibliothèque universitaire centrale et la presse universitaire. Cette pénurie de moyens rend les activités pédagogiques difficiles et dans certains cas les freine. (Ministère de l'éducation, 2001).

La création d'un département arabe au niveau de l'Ecole normale supérieure constitue une des innovations importantes au niveau de cet ordre d'enseignement. Cette création constitue un pas important vers l'intégration des *médersas* dans le système.

L'éducation spéciale

L'éducation spéciale est une forme enrichie et spécifique d'enseignement qui s'adresse aux enfants handicapés sensoriels, moteurs et mentaux. Elle a pour mission de prendre en charge les enfants handicapés afin qu'ils ne soient pas livrés à eux-mêmes, et de les éduquer en leur apprenant des notions utilitaires qui puissent favoriser leur insertion socio-professionnelle.



Au Mali, elle est dispensée dans les institutions d'éducation spéciale telles que l'Institut national des jeunes aveugles de Bamako, l'Institut régional des jeunes aveugles de Gao, le Centre de réadaptation des handicapés physiques de Bamako, le Centre de réadaptation des handicapés physiques de Ségou, le Centre médico-psycho-éducatif de l'Association malienne de lutte contre les déficiences mentales chez les enfants (AMALDEME), et le Centre expérimental de formation des jeunes sourds et sourds-muets de l'Association malienne pour la promotion des sourds et sourds-muets (AMPSON).

L'éducation spéciale est confrontée aux mêmes problèmes que l'éducation préscolaire, avec en plus la nécessité de la création d'une filière de formation d'éducateurs spécialisés. Cette catégorie de personnel fait particulièrement défaut dans le pays.

Il est à signaler que les huit institutions d'éducation spéciale existantes dans le pays accueillent un nombre très limité d'enfants et d'adolescents handicapés : seulement 961 enfants étaient encadrés actuellement dans lesdites institutions en 1999, soit un taux d'encadrement d'environ 0,5 %. On a une moyenne de quinze éducateurs par institution, soit environ 120 au total. (Ministère de l'éducation, 2001).

L'enseignement privé

Les écoles *médersas* qui dispensent l'enseignement en langue arabe étaient officiellement au nombre de 408 avec un effectif de 64.092 élèves en 1994-1995.

Les écoles de base, initiées en principe par les communautés, mais qui en réalité le sont par des promoteurs individuels, étaient au nombre de 149 avec un effectif de 17.200 élèves en 1994-1995.

L'enseignement privé accueille 6,42 % des effectifs au niveau de l'enseignement fondamental et près de 22 % des effectifs dans l'enseignement secondaire. Le secteur privé est inexistant au niveau de l'enseignement supérieur. Au niveau de l'enseignement secondaire, il est aussi important de noter que la majorité des effectifs des établissements privés ont été orientés dans ces structures par l'Etat ; en contrepartie, ces établissements reçoivent une subvention.

Moyens d'instruction, équipement et infrastructure

Le problème plus grave qui se pose au système éducatif concerne la pénurie chronique en matériel et équipement technique. Ce problème se retrouve à tous les niveaux du système, de l'enseignement fondamental au supérieur.

A l'heure actuelle, le système éducatif se caractérise par : des effectifs d'élèves et étudiants élevés au regard de la faiblesse des infrastructures ; un personnel enseignant dont l'insuffisance quantitative explique partiellement le faible rendement interne du système ; des infrastructures vétustes, saturées et peu fonctionnelles ; la pénurie de matériel didactique à tous les niveaux.



Au niveau de l'enseignement fondamental, au cours de l'année scolaire 1994-1995, 12.316 salles de classes étaient disponibles pour 628.187 élèves des deux cycles soit un ratio de une salle de classe pour 51 élèves. De profondes disparités existent cependant à ce niveau entre les différentes régions du Mali ; ainsi ce ratio est de une salle pour 28 élèves à Tombouctou, une pour 34 à Gao, une pour 55 à Mopti, et une salle pour 72 élèves dans le district de Bamako.

En ce qui concerne les infrastructures, seulement 33 % des salles se trouvent dans un état acceptable, 49 % sont à réparer et 18 % à remplacer. Par ailleurs, entre 7.490 et 11.740 nouvelles salles de classes doivent être construites si l'on veut, sur la base d'un ratio classe-élèves de 1 pour 40 à 1 pour 50, scolariser la moitié des enfants de 7 à 12 ans.

Le déficit d'infrastructures existe également au niveau de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Cependant des efforts consentis depuis 1994 ont permis la construction de six nouveaux lycées de vingt-quatre classes chacun.

Au niveau de l'enseignement technique et professionnel, le ratio classe-élèves atteignent une salle pour 80 élèves dans certaines écoles comme l'ECICA (Ecole centrale pour l'industrie, le commerce et l'administration).

L'insuffisance des structures prévaut également au niveau de l'enseignement supérieur et pourrait s'aggraver avec la réduction du nombre de bourses étrangères offertes aux étudiants maliens. Il est à noter à ce niveau l'insuffisance, voire l'absence, de salles spécialisées, de laboratoires et d'amphithéâtres ainsi qu'une dégradation grandissante de l'état des locaux.

Pour ce qui est du matériel didactique, l'insuffisance notoire de livres dans les écoles maliennes constitue l'un des facteurs explicatifs du faible rendement interne du système éducatif. Le manque de matériel didactique est chronique dans les écoles, notamment en milieu rural. Le ratio livre-élève dans les disciplines couvertes dans le premier cycle de l'enseignement fondamental est de 1:3 et souvent plus.

Le quatrième projet éducation a prévu de doter le premier cycle en 1.100.000 manuels pour la lecture, le calcul, le français, l'histoire, la géographie et la science de l'observation. Depuis 1992, des actions vigoureuses financées par le Fonds d'aide et de coopération (FAC), l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et la Banque mondiale ont permis de livrer aux écoles fondamentales des centaines de milliers de livres. Cependant, le second cycle de l'enseignement fondamental ne dispose pratiquement pas de manuels.

Il est important de souligner que la dotation des écoles en manuels soulève d'importants problèmes, en particulier : l'adaptation des manuels aux programmes d'enseignement et au contexte culturel malien ; la conception des ouvrages par les agents de l'Institut pédagogique national (IPN) ou des auteurs extérieurs à ce service, avec les droits d'auteur y afférents ; la production ; la distribution ; le stockage ; la sécurisation ; le coût de cession des manuels.



Toutes ces difficultés ont conduit le gouvernement à mettre sur pied une politique nationale du livre scolaire qui prend en compte l'ensemble de ces problèmes.

Par ailleurs, la pénurie chronique en matériel et équipement technique est un problème qui se retrouve à tous les niveaux du système de l'éducation, de l'enseignement fondamental au supérieur.

Au niveau de l'enseignement fondamental, l'enseignement des sciences se réduit à un enseignement purement théorique. Il n'y a pratiquement pas de laboratoires opérationnels. La tentative visant à améliorer qualitativement l'enseignement des sciences par la construction et l'équipement des blocs scientifiques n'a pas donné les résultats escomptés puisque seulement huit constructions ont pu être réalisées dans l'ensemble du pays. De plus, ces blocs ont été par la suite confrontés au problème de renouvellement du matériel lorsque celui-ci était dégradé.

La pénurie de matériel existe tant au niveau du secondaire général que au niveau de l'enseignement technique et professionnel. Le matériel disponible est vétuste, insuffisant et mal adapté. Le ratio outil-élèves varie de 1 pour 80 à 1 pour 175 en fonction des branches de formation.

Le nombre de classes construites est passé de 20.500 en 2000 à 27.700 en 2003, avec l'appui des partenaires techniques et financiers et des ONG. Les 2.525 écoles communautaires dont 88 de second cycle et les 1.070 *medersas* dont 840 de second cycle, contribuent largement à l'accroissement de l'offre éducative (Ministère de l'éducation, 2004).

Éducation des adultes et éducation non formelle

L'éducation des adultes est essentiellement encadrée par la Direction nationale de l'alphabétisation et de la linguistique appliquée, sous la tutelle du Ministère de l'éducation de base.

Dans le domaine de l'alphabétisation, des projets et programmes d'alphabétisation des adultes, des femmes et enfants ont été élaborés et mis en œuvre avec le concours des partenaires au développement (coopération bilatérale et multilatérale, ONG). On peut citer entre autres :

- 1990-1991 : le projet « Alphabétiser 100.000 de maliens par an » ;
- 1990-1991 : le projet alphabétisation des femmes et des enfants avec le concours de l'UNICEF ;
- 1992-1993 : la création des Centres d'éducation pour le développement (CED), des Centres de développement villageois, des Ecoles du village, la formation civique et professionnelle des enfants ruraux âgés de 9 à 13 ans et n'ayant pas eu la chance d'avoir une école formelle à fréquenter ;



- 1995-1996 : la création des Centres d'alphabétisation dans quelques capitales régionales et le district de Bamako à l'intention d'enfants et d'adolescents en situation difficile ;
- 1996-1997 : la création d'un Centre d'alphabétisation et de formation à la couture pour jeunes filles handicapées dans le district de Bamako.

En considérant les stratégies mises en place pour atteindre les objectifs, nous comptons à la fin de la campagne d'alphabétisation 1996-1997 :

- 8.046 centres d'alphabétisation dans 6.247 villages et villes contre 4.429 centres en 1990 ;
- 202 CED en 1997 contre 20 en 1992-1993 ;
- 308 CEV en 1997 contre aucun en 1990 ;
- trois Centres d'alphabétisation et de formation professionnelle pour enfants et adolescents en situation difficile dans les zones urbaine et périurbaine (Bamako, Ségou et Sikasso) ;
- un projet d'alphabétisation et de formation des femmes en zone périurbaine a vu le jour en 1998.

Les efforts déployés ont permis au taux d'alphabétisation de passer de 20 % en 1987 à 29,1 % en 1997-1998. (Ministère de l'éducation, 2001).

Le personnel enseignant

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'éducation, les missions de l'Institut pédagogique national (IPN) sont essentiellement axées sur la formation initiale des maîtres des premier et second cycle de l'enseignement fondamental, le renforcement de la formation continue de l'ensemble du personnel de l'éducation, la conception, l'élaboration et la production du matériel didactique et la recherche en éducation.

La formation initiale du personnel de l'enseignement fondamental est assurée par les Instituts pédagogiques d'enseignement général (IPEG) et une Ecole normale secondaire. Les IPEG forment les maîtres généralistes pour le premier cycle de l'enseignement fondamental et l'Ecole normale secondaire forme des maîtres spécialistes pour le second cycle. Ce sont les titulaires du baccalauréat qui peuvent accéder par voie de concours aux écoles de formation des maîtres. La durée de la formation est de deux ans pour les deux types d'école.

L'effectif global dans ces écoles au cours de l'année scolaire 1992-1993 s'élevait à 434 élèves-maîtres. Pour l'année scolaire 1994-1995, ces établissements affichent les effectifs de 175 élèves-maîtres pour l'Ecole normale secondaire et 148 pour les deux IPEG.



La formation continue des maîtres est assurée par la Division de la formation. Les activités de formation sont axées sur le recyclage à travers des modules portant entre autres sur les Objectifs pédagogiques opérationnels (OPO), tels que la gestion du patrimoine scolaire, la confection du matériel didactique, la grille d'auto-évaluation, le langage par le dialogue, la lecture, l'écriture et le calcul.

En 1993, grâce au système de formation en cascades la Division a pu former 2.675 maîtres et administrateurs scolaires.

Il est important de relever que l'insuffisance du personnel enseignant à tous les niveaux du système a nécessité le recours aux assistants techniques étrangers et surtout aux vacataires contractuels. Il s'agit de jeunes diplômés sans emploi auxquels l'Etat offre des contrats à durée limitée pour enseigner suivant leurs qualifications dans les établissements d'enseignement fondamental, d'enseignement secondaire, technique et professionnel et dans les établissements d'enseignement supérieur.

Au niveau de l'enseignement fondamental, le recours massif à des vacataires contractuels a limité le déficit d'enseignants en 1992-1993. Cette pénurie a été évaluée par la Direction nationale de l'enseignement fondamental à 1.010 enseignants en 1992-1993.

Quelque soit le niveau d'enseignement considéré, le personnel enseignant féminin est très minoritaire dans l'ensemble, 21,1 % dans l'enseignement fondamental, 12,2 % dans le secondaire et 8 % dans le supérieur.

Au niveau de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel, ce sont les disciplines scientifiques et techniques qui manquent souvent de titulaires permanents. Dans l'enseignement technique et professionnel, le nombre des vacataires avoisine celui des permanents, respectivement 416 et 428 sans les assistants techniques.

Dans l'enseignement supérieur, en 1992-1993 le déficit d'enseignants dépassait la centaine puisque 737 enseignants dispensaient des cours dans les sept écoles supérieures. Sur ce nombre on distinguait 296 enseignants nationaux permanents, 34 expatriés et 407 vacataires composés de jeunes diplômés contractuels, fonctionnaires ou agents du secteur privé. L'existence de 150 assistants de niveau maîtrise ou DEA et de plus de 400 vacataires souligne à quel point les besoins en matière de formation dans les écoles supérieures maliennes sont importants.

De plus, l'absence d'un corps professoral permanent et stable dans chacune des Ecoles engendre une incidence financière excessive sous forme d'heures supplémentaires notamment pour les cours d'encadrement de mémoire et de stage.

Recherche et information relatives à l'éducation

En matière de recherche pédagogique, le Programme d'amélioration de la qualité de l'éducation (PAQUE) porte sur la lecture et le langage en première et deuxième année. Cette amélioration de la qualité de l'éducation est systématiquement recherchée à travers l'observation qualitative.



De son côté, l'Institut pédagogique national (IPN) envisage de constituer une banque de projets de recherche sur les thèmes fournis par les administrateurs scolaires relativement à leurs préoccupations. L'IPN travaille sur différents projets de recherche parmi lesquels on retiendra une recherche portant sur l'élaboration et l'évaluation de manuels scolaires, une recherche en technologie de l'éducation et un travail sur l'analyse institutionnelle. Un projet de recherche dénommé « Suivi permanent de l'Education pour Tous » est également en cours.

Références

Commission nationale malienne pour l'UNESCO. *Développement de l'éducation au Mali 1992-1994*. Conférence internationale de l'éducation, 44e session, Genève, 1994.

Commission nationale malienne pour l'UNESCO. *Développement de l'éducation au Mali 1995-1996*. Conférence internationale de l'éducation, 45e session, Genève, 1996.

Ministère de l'éducation. *Programme décennal de développement de l'éducation. Les grandes orientations de la politique éducative*. Bamako, janvier 2000.

Ministère de l'éducation. *Rapport du Mali*. Conférence internationale de l'éducation, 46e session, Genève, 2001.

Ministère de l'éducation de base. *L'Education pour Tous à l'an 2000 : rapport du Mali*. Version préliminaire. Bamako, septembre 1999.

Ministère de l'éducation nationale. *Rapport national du Mali*. Conférence internationale de l'éducation, 42e session, Genève, 1990.

Ministère de l'éducation nationale. *Rapport national du Mali*. Conférence internationale de l'éducation, 47e session, Genève, 2004.

Les ressources du Web

Ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gov.ml/> [En français. Dernière vérification : octobre 2007.]

La liste actualisée des liens peut être consultée sur le site du Bureau international d'éducation de l'UNESCO : <http://www.ibe.unesco.org/links.htm>